Réf. Farde e-Assemblées : 2646510

N° OJ : 47

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2025

Objet : CRU5 - Contrat de Rénovation Urbaine HEYVAERT-POINCARE : Projets de soutien aux activités de cohésion sociétale et de vie collective ciblés sur huit thématiques (actions pluriannuelles).- Décomptes finaux.- Liquidation des soldes.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance du 6 octobre 2016 organique de la revitalisation urbaine ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 2017 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine et relatif aux Contrats de Rénovation urbaine ;

Considérant que l'appel à projets de soutien aux activités de cohésion sociétale et de vie collective, ciblé sur huit thématiques, dont les lauréats mènent leurs actions respectives depuis la fin de l'année 2019 figure au programme du Contrat de Rénovation Urbaine HEYVAERT-POINCARE (CRU5), à savoir :
• asbl Bruxelles-Musées-Expositions : « On de Senne »
• asbl Convivence - Samenleven : « Aux bermes, citoyens ! »
• asbl Anneessens 25 : « Trait d'Union »

Considérant que lors de l'octroi des subsides, une répartition prévisionnelle des dépenses sur les années 2019 à 2022 a été établie. Les décomptes finaux étaient attendus courant de l'année 2024 ;

Considérant qu'en date du 31 mars 2024, en vue de l'établissement des décomptes finaux, les porteurs de projet ont remis leur rapport d'activités ;

Considérant qu'en date du 31 mai 2024, après vérification par la cellule Rénovation urbaine, les rapports d'activités ont été transmis à la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant qu'à ce jour, la Région de Bruxelles-Capitale a terminé son analyse des rapports d'activités ;

Considérant que lors des années 2021 et 2023, l'ensemble du budget n'avait pas été consommé par l'asbl Convivence - Samenleven, représentant un solde total de 3.826,30 EUR en faveur de l'asbl ;

Considérant que lors de l'année 2019, l'ensemble du budget n'avait pas été consommé par l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions, représentant un solde total 2.019,39 EUR en faveur de l'asbl ;

Considérant que des pièces justificatives ont été remises par les asbl après la remise de leurs rapports finaux, pour justifier leurs soldes respectifs ;

Considérant que, suite à l'envoi, par la Région, du projet de décompte final des actions de soutien aux activités de cohésion sociétale et de vie collective du CRU5, il y a lieu d'engager au bénéfice des porteurs de projet, les soldes justifiés dans leur décompte final, à savoir :
• asbl Convivence - Samenleven (Aux bermes, citoyens !) : 3.826,30 EUR
• asbl Bruxelles-Musées-Expositions (On de Senne) : 2.019,39 EUR

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2025, sous réserve d'approbation du budget par l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 :
Le principe d'accorder un subside total de 5.845,69 EUR aux lauréats pour le décompte final de leurs projets respectifs dans le cadre de l'appel à projets de soutien aux activités de cohésion sociétale et de vie collective du Contrat de Rénovation Urbaine HEYVAERT-POINCARE (CRU5), est adopté.

Article 2 :
La liste des subsides nominatifs à l'article 93022/33202 du budget 2025 (sous réserve de l'adoption du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle), pour les décomptes finaux, est adoptée, à savoir :
- 3.826,30 EUR pour "Aux bermes, citoyens !" par l'asbl Convivence - Samenleven
- 2.019,39 EUR pour "On de Senne" par l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions.

Article 3 :
La dépense est financée par le subside CRU5.

Annexes :

Notification approbation subsidiation CRU5 (BIL) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)